

183 nouvelles raisons de se mobiliser !

183 coups de gueule !!!

Séguir-Laforcade, le coup de gueule des travailleuses et travailleurs de la BASSMS

183 euros dans nos poches, tout de suite pour toutes et tous et pour toute la filière du secteur sanitaire, social et médico-social, sans exception de métiers ni de temps de travail !!! Mais aussi et surtout 400 euros minimum de revalorisation salariale nette mensuel pour toutes et tous

La crise Covid a été subi de plein fouet depuis 2 ans par notre secteur, où tous les métiers sans exception ont donné de leur temps, de leur santé et de leur effort de travail pour y faire face, dans un secteur déjà précarisé et sinistré depuis des années.

Les délais sans fin, les accords à retardement à discriminant, les coups d'éclats de l'Etat avec ses effets d'annonces, les règles alambiquées, les calculs d'apothicaires et les contorsions patronales : **ça suffit !**

Les employeurs de la BASSMS aiment à parler de prime, alors qu'il s'agit d'une indemnité, laquelle est soumise aux cotisations sociales salariales et patronales, soit 466 euros par mois. C'est donc un élément de salaire, n'en déplaise aux employeurs qui imaginent (ou espèrent) que ce soit une prime.

Nous, travailleuses et travailleurs de la BASSMS, sans exception, si nous réclamons l'indemnité, c'est pour gommer une injustice, lorsque certains agents et/ou salariés y ont droit alors que d'autres non. Qui plus est si l'on en croit AXESS - l'organisation patronale de la BASSMS - au travers de sa note d'application de cet accord, sont exclus tous les contrats aidés, les contrats de professionnalisation, PEC, les médiateurs ; car soit disant non visés par l'accord mais remplissant tout de même le critère de fonction "à titre principal."

En aucun cas nous sommes pour cette indemnité de 183 euros nette, insuffisante, et qui, de surcroît, fait disparaître ou diminue d'autres droits (APL, prime d'activité,) pour certains-e-s de nos collègues. Nous sommes **contre la politique de mise en place de cette indemnité qui se veut délibérément discriminante et masque la réelle valorisation salariale dont a besoin tout le secteur**, à hauteur de 400 euros mensuel minimum pour toutes et tous les travailleurs-ses du secteur.





Fédération SUD Santé Sociaux

La Fédération SUD Santé Sociaux a toujours et restera toujours contre ce Ségur de la honte, élitiste, discriminant, ségrégant, et sa déclinaison à retardement avec l'accord Laforcade tout aussi honteux dans le processus politique de sa mise en application par accords de branches successifs dans des délais dans fin.

La Fédération SUD Santé Sociaux prend note que malgré la position unitaire SUD-FO-CGT concernant le droit d'opposition aux accords Laforcade 1, 2, 3..., la petite erreur d'aiguillage de la CGT pour faire valoir le droit d'opposition au Laforcade 2, rend le droit d'opposition caduque !

Le droit d'opposition déposé par SUD, FO et la CGT n'est donc pas valide.

L'accord AXESS signé par la CFDT s'impose. Or cet accord induit l'injustice/l'inégalité de traitement pour des milliers de travailleurs et de travailleuses de nos établissements !

Avec la complicité du Ministère qui s'est empressé de l'étendre, cet accord s'applique au bénéfice de quelques un.e.s, dans certaines conditions, selon certains critères flous, abstraits, alambiqués, abscons.

Et toujours rien dans les poches !!!! Et toujours un secteur en crise que le Gouvernement et ses complices patronaux ne veulent assumer ni faire le nécessaire pour éviter l'hémorragie d'embauche, au détriment de la politique sanitaire et sociale mise en place par l'Etat depuis la création du Ministère de la cohésion sociale, des solidarités et de la santé pour aider les plus fragiles, cœur de nos métiers.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle tous les agents et salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social à continuer la mobilisation pour que leurs collègues qui ne bénéficient pas de cette revalorisation y accèdent ; pour le rattrapage de leur perte de leur salaire net et socialisé (brut avec cotisations) à hauteur des 30% minimum préconisé comme urgence par le Haut Conseil du Travail Social. Si les préconisations urgentes du HCTS restent lettre morte, la Fédération SUD Santé Sociaux actera la coquille vide que représente cette instance et dénoncera de plus belles les mascarades du Gouvernement.

Nous réclamons une revalorisation salariale à hauteur de l'effort fournis par tous les métiers du secteur depuis des décennies dans des conditions de travail déplorable consécutives d'une politique de management systématiquement délétère pour les salarié-e.es et par conséquent les usagers-ères, qui en ont subi encore plus les conséquences pendant la crise sanitaire.

183 coups de gueule et plus si pas entendu !!!

